

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DU 24 FEVRIER 2020 A SUSVILLE

Présents :

BLANC André
KRAMARCZEWSKI Bruno
BONOMI Jean-Pierre
SIMONNET Martine
FAURE Philippe
CHATTARD Arnaud
PREVOT Fabienne
BRUGNERA Jean-Michel
MASLO Raymond
BESCHI Serge
ODDOS David
DECHAUX Marie-Claire

CIOT Xavier
BARI Nadine
JOURDAN Marie-Claire
DURAND Bernard
RIVIERE Carlos
PAULIN Ginette
PONTIER Joël
LUC Alain
JOUBERT Thierry
VILLARD Alain
CHAUD Frédéric
ROCHER Françoise

LANEYRIE Jean-Marc
DELPUECH Nicole
BALME Eric
MECKLER Bernard
BATTISTEL Marie-Noëlle
LE TRAOU Dominique
LUYAT Jean-Noël
BUCH Emile
MACE Denis
BARTHELEMI Maryse
HERITIER Bernard
MORA Serge

Absents excusés représentés : MULYK Fabien (pouvoir à PONTIER Joël), PERINO Marie-France (pouvoir à BESCHI Serge), BONNIER Eric (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), BONATO Brigitte (pouvoir à CIOT Xavier), CLARET Albert (pouvoir à DURAND Bernard), MUSARD Denis (pouvoir à BARI Nadine), FANGET Dominique (pouvoir à SIMONNET Martine), VILLARET Eric (pouvoir à JOURDAN Marie-Claire), REYNIER-POETE Patrick (pouvoir à LUC Alain), PERRIN Gilda (pouvoir à BUCH Emile).

Nombre de Pouvoirs : 10
Nombre de délégués en exercice : 64
Nombre de délégués présents : 36
Nombre de délégués votants : 46

Ordre du jour :

1. COMPTE-RENDU

 Séance du 27 janvier 2020

2. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES (rapporteur Joël PONTIER)

 Centre des finances publiques

 Finances – Budgets primitifs : vote

- Budget annexe Matheysine Développement
- Budget annexe Matheysine Développement-Abattoir
- Budget annexe Maison Messiaen
- Budget annexe Gestion touristique – site du Sautet
- Budget annexe SPANC
- Budget annexe Gestion des déchets
- Budget principal

 Fiscalité : vote des taux et produits

- 🏠 Attribution de subvention
 - Evènements labellisés
 - Enveloppe de subventions par commission
 - Enveloppe spécifique : Matheysine Rénovation ; Aide aux vitrines ; La Matheysine sur les Rails
 - Subventions d'équilibre budgets annexes
- 🏠 Alpe du Grand Serre
 - Intégration de l'Office du tourisme de l'Alpe du Grand Serre à Matheysine Tourisme
 - Etude stratégique – projet de station : point d'informations

3. ENFANCE & JEUNESSE (rapporteur Emile BUCH)

- 🏠 PS Jeunes – CAF de l'Isère
- 🏠 Subvention à la ludothèque Jeux Rigole

4. MONTAGNE, AGRICULTURE & FORET (rapporteur Fabien MULYK)

- 🏠 Stratégie forestière
- 🏠 Agriculture : La Matheysine dans l'assiette

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & SERVICES AUX COMMUNES (rapporteur Alain LUC)

- 🏠 Via Maticena

6. ECONOMIE & EMPLOI (rapporteur Jean-Marc LANEYRIE)

- 🏠 Création d'une plateforme multimodale à Corps en lien avec le développement de la société Ose : plan de financement
- 🏠 Réhabilitation et requalification du site industriel Evolutif à St Honoré – dernière tranche de travaux : secteur n° 4 Est : plan de financement
- 🏠 Remboursement de cautions suite aux mouvements de locataires
- 🏠 Vente de terrain : lot n° 5 lotissement les Certaux à Susville – M. Sébastien Gravelines
- 🏠 Convention de mise à disposition de plateaux techniques par la CCM auprès du lycée de la Matheysine en vue de l'accueil des enseignements professionnels des sections BAC Pro MEI et CAP CIP

7. TOURISME, CHEMIN DE FER ET PETIT TRAIN DE LA MURE (rapporteur Nadine BARI)

- 🏠 Subvention La Mine Image
- 🏠 Matheysine Tourisme : subvention annuelle

8. CULTURE & PATRIMOINE (rapporteur Eric BONNIER)

- 🏠 Subvention à La Mure Cinéma Théâtre

9. SPORT & SANTE (rapporteur Serge BESCHI)

- 🏠 Subvention piscine de La Motte Saint Martin

10. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE (rapporteur Eric BALME)

- 🏠 Matheysine Rénovation

11. QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Alain LUC.

Joël Pontier propose au Conseil de rajouter des points à l'ordre du jour initial :

➔ **ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES**

Sur proposition de la Commission Finances réunie le 17 février :

- 🏛 Agence pour le Développement de la Matheysine
 - ➔ Subvention – intervention économique - AGS
 - ➔ Convention CCM -ADM – modalités de reversement selon le schéma identique 2019
- 🏛 Commune de Pierre- Chatel – MARPA
 - ➔ Fonds de concours – subvention équipement -
 - ➔ Convention CCM- Commune

➔ **ENVIRONNEMENT & DD**

- 🏛 Département de l'Isère – convention soutien financier à la compétence GEMAPI

➔ **CULTURE & PATRIMOINE**

- 🏛 Musée Mine-Image La Motte d'Aveillans – délégation MOA et financement

A l'unanimité, le Conseil accepte ces ajouts.

1. COMPTES-RENDUS

🏛 **Compte-rendu du 27 janvier 2020**

- ➔ Le compte-rendu du conseil communautaire du 27 janvier 2020 est adopté.

2. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

🏛 **Centre des Finances Publiques**

Le Ministre de l'Action et des comptes publics a engagé une démarche qui vise, d'une part à renforcer la présence de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour les usagers et, d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

Pour ce faire, Monsieur Patrick VARGIU, Directeur du pôle de gestion publique de la DDFIP avait présenté cette réforme « réseau de proximité des finances publiques » en séance du conseil communautaire (septembre 2019).

A l'issue de cette présentation, l'assemblée délibérante avait affiché sa volonté de maintenir le centre des finances publiques à La Mure.

Joël Pontier fait un rappel du déroulé de « ce dossier » : appel téléphonique suivi d'une rencontre avec le Préfet puis d'un rendez-vous avec le directeur de la DDFIP.

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère a confirmé le maintien avec renforcement du centre des Finances Publiques de la Mure lors d'un rendez-vous en Matheysine, ce qui constitue un tournant positif, avec 3 grandes missions :

- 1) Gestion des finances communales : renforcement du service pour accueillir l'activité de gestion d'autres territoires ;
- 2) Service des impôts aux particuliers (SIP) : accueil et rendez-vous confirmés avec évolution du paradigme actuel ;
- 3) Conseiller aux décideurs locaux : permanence dans les bureaux de la CCM.

Aussi, il est proposé de valider la charte d'engagements définissant les modalités de présence, les offres de services du nouveau réseau de proximité des finances publiques, issue de la concertation engagée en 2019. Cette charte liste les services, la nature des missions exercées au bénéfice des usagers et des collectivités locales. Enfin, elle indique les modalités de gouvernance de cette présence territoriale.

Dominique Le Traou souhaite avoir l'avis des homologues de l'Oisans et du Trièves.

Joël Pontier répond qu'ils seraient favorables après des ajustements des services (permanences proposés dans les territoires respectifs).

Marie-Noëlle Battistel : nous avons été très clairs sur les dispositions nécessaires à conserver à la Mure. Quelles seraient les conditions avec une Maison France Services et le mode de fonctionnement de ces maisons ? Il faut bien noter que l'aide de 30 000€ prévue par l'Etat n'est pas suffisante pour payer les charges de personnel. Quel est le plan de financement évoqué pour la Matheysine/la Mure ?

Joël Pontier : concernant l'organisation du service, pas de nouvelle modification à prévoir : présence à proximité de la Maison France Services, accueil sur rendez-vous au Centre des Finances. Sur le financement, rien n'est fixé.

Marie-Noëlle Battistel : l'objet de l'interrogation est que la charte devrait être accompagnée du plan de financement, hors rien n'est prévu à ce stade. Quel sera l'engagement de la CCM ?

Xavier CIOT : concernant la Maison France Services, la ville de la Mure a rencontré les services de la Préfecture : à ce stade, avec le personnel du CCAS qui a été formé, la Mure a avancé sur ce schéma.

Marie-Noëlle Battistel : note que si ce service est ouvert à tous, qui va payer pour tout le territoire ?

Xavier Ciot : à ce jour on en est là : la Mure finance.

Bernard Héritier : quelle suite à donner si l'état se désengage ? Actuellement, on peut entendre des plaintes sur la qualité des services de la Trésorerie de la Mure qui est déjà débordée : la nouvelle organisation n'améliorera pas la situation.

Joël Pontier précise avoir reçu des assurances du directeur de la DDFIP et ne peut pas en dire plus à ce stade.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 32 Voix Pour, 3 Voix Contre et 12 Abstentions, **PREND ACTE** de la charte d'engagements établie entre la Communauté de Communes de la Matheysine et la Direction Départementale des Finances Publiques ; **AUTORISE** M le Président à signer cette charte et tous les documents afférents à cette décision.

Finances – Vote des budgets primitifs

Pour rappel, **le décret 2019-928 du 4 septembre 2019** emportant convocation des électeurs pour les élections municipales de 2020 permet d'établir un calendrier précis des principales échéances liées à ce scrutin.

Après le renouvellement général des conseils municipaux, **l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au plus tard** le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires, soit au plus tard **le vendredi 24 avril 2020**. L'article L.1612-2 du CGCT prévoit que la date limite de **vote du BP est fixée au 30 avril** l'année de renouvellement de l'organe délibérant. **Afin de respecter le calendrier « budgétaire » :**

- Le budget 2020 est proposé au vote à l'assemblée sortante ce 24 février, la nouvelle équipe aura loisir de modifier la maquette budgétaire par décisions modificatives ;
- Les votes de taux et produit de fiscalité ne pourront pas être ultérieurement modifiés.

Les maquettes budgétaires présentées sont établies selon les données établies lors du DOB adopté en Conseil du 27 janvier ; et ont fait l'objet d'amendements de la part de la Commission finances réunie le 17 février dernier.

Les budgets annexes doivent être votés lors de la même séance de l'assemblée délibérante que le budget principal.

Arrivée de Franck GONNORD.

Le résultat du compte administratif 2019 est rappelé :

Compte Administratif 2019_Budget Ppal		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2019	Section Fonct.	9 349 495,85	9 752 289,99	402 794,14
	Section Invest.	1 011 865,31	1 245 869,19	234 003,88
		+	+	
Report résultat 2018	Section Fonct.		1 039 974,21	1 442 768,35
	Section Invest.	260 270,16		- 26 266,28
		=	=	
Total réalisation + report		10 621 631,32	12 038 133,39	1 416 502,07
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	927 447,00	562 380,00	- 365 067,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	9 349 495,85	10 792 264,20	1 442 768,35
	Section Invest.	2 199 582,47	1 808 249,19	- 391 333,28
	total cumulé	11 549 078,32	12 600 513,39	1 051 435,07

Suite à une demande lors du conseil du 27 janvier dernier, un récapitulatif des décisions modificatives 2019 est présenté :

note synthétique sur les décisions modificatives passées sur l'exercice 2019 - Compte Administratif 2019										
BUDGET PRINCIPAL										
DM N°	Objet	section	sens	chapitre	article	intitulé	crédits au BP /DM	mouvement crédits dépenses	mouvement crédits recettes	nvx crédits au BP
1	aide Adm/AGSerre	fonctionnement	Dépense	022	022	dépenses imprévues	307 099,21	- 260 000,00		47 099,21
		fonctionnement	Dépense	65	6558	autres contributions obligatoire	416 500,00	260 000,00		676 500,00
2	diverses ecritures	fonctionnement	Dépense	022	022	dépenses imprévues	47 099,21	- 37 000,00		10 099,21
	annulation titres EDF	fonctionnement	Dépense	67	673	titres annulés	5 000,00	14 000,00		19 000,00
	aide vitrine	fonctionnement	Dépense	65	6574	sub droit privé	272 000,00	10 000,00		282 000,00
	assurance statutaire	fonctionnement	Dépense	012	6455	assurances	47 000,00	50 000,00		97 000,00
		fonctionnement	Recettes	74	74124	dotation intercommunalité	200 000,00		37 000,00	237 000,00
3	taxe am piscine	fonctionnement	Recettes	77	773	mandat annulé	-	96 500,00		96 500,00
		fonctionnement	Dépense	011	63513	autres impots	-	96 500,00		96 500,00
4	SCIC petite enfance	investissement	Dépense	020	020	dépenses imprévues	25 000,00	- 500,00		24 500,00
	parts sociales	investissement	Dépense	026	266	autres titres	-	500,00		500,00
5	Vente Camion	fonctionnement	Dépense	042	676	transfert en plus value cession	-	5 000,00		5 000,00
		investissement	Recettes	042	192	transfert en plus value cession	-		5 000,00	5 000,00
		fonctionnement	Recettes	77	775	produit cession	-		5 000,00	5 000,00
		investissement	Recettes	021	021	virement section fonct	565 875,00		5 000,00	560 875,00
		fonctionnement	Dépense	023	023	virement section inv	565 875,00	- 5 000,00		560 875,00
		fonctionnement	Dépense	65	657363	SPA	200 000,00	5 000,00		205 000,00
6	aide vitrine	fonctionnement	Dépense	65	6574	sub droit privé	282 000,00	6 000,00		288 000,00
		fonctionnement	Recettes	73	73112	CVAE	650 000,00		6 000,00	656 000,00
7	Fds concours Valbonnais	fonctionnement	Dépense	021	021	virement à la section inv.	560 875,00	26 000,00		586 875,00
		fonctionnement	Recettes	74	74124	dotation intercommunalité	237 000,00		26 000,00	263 000,00
		investissement	Recettes	023	023	virement de la section fonct.	565 875,00		26 000,00	591 875,00
		investissement	Dépense	204	2041	subvention équipement	312 650,00	26 000,00		338 650,00

→ **Budget annexe Matheysine Développement**

Chapitre	Libellé	BUDGET 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	513 798,00	474 250,00
012	Charges de personnel	16 500,00	77 000,00
65	Autres ch. de gestion courante	114 086,00	117 000,00
66	Charges financières	214 019,66	208 332,02
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions actif	10 032,00	0,00
023	Virement à la section investissement	1 142 015,09	1 069 128,87
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	345 058,54	492 296,80
	TOTAL DEPENSES	2 357 509,29	2 440 007,69

Chapitre	Libellé	BUDGET 2019	BP 2020
002	Excédent antérieur reporté	168 271,36	161 033,43
70	Produits des services	100 000,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 814 415,00	1 767 000,00
76	Produits financiers	20,00	20,00
77	Produits exceptionnels	12 383,00	0,00
78	Reprise / amort. et prov.	112 086,00	115 000,00
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	150 333,93	296 954,26
	TOTAL RECETTES	2 357 509,29	2 440 007,69

Programme ou chapitre		RàR 2020	Propositions nouvelles	TOTAL BP 2020
0011	Matériel et mob. Administratif	2 000,00	3 000,00	5 000,00
0022	Aménagements divers	10 000,00	5 000,00	15 000,00
0152	Réhab. usine relais 6 à La Mure	4 000,00		4 000,00
0163	Réhabilitation EVOLUTIF 2020	300 000,00	950 786,60	1 250 786,60
0166	Réhabilitation Nantizon	5 000,00	-5 000,00	0,00
0169	Espace CONNEX 2019	3 000,00	5 864,81	8 864,81
0174	Réhabilitation Gare de La Mure	20 000,00	100 000,00	120 000,00
0175	Acquisition Ateliers du Villaret	30 000,00	40 000,00	70 000,00
0176	Aménagement des abords site OSE	80 000,00	490 000,00	570 000,00
16	Emprunts et dettes		860 000,00	860 000,00
040	Transfert entre sections		296 954,26	296 954,26
	TOTAL DE L'EXERCICE	454 000,00	2 746 605,67	3 200 605,67

Programme ou chapitre		Projet BP 2020	Propositions nouvelles	TOTAL BP 2020
021	Virt de la section de fonct.		1 069 128,87	1 069 128,87
024	Produit des cessions	208 000,00	70 680,00	278 680,00
0163	Réhabilitation EVOLUTIF		790 000,00	790 000,00
0176	Aménagement des abords site OSE		324 500,00	324 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		195 213,40	195 213,40
001	Excédent antérieur reporté		50 786,60	50 786,60
040	Transfert entre sections		492 296,80	492 296,80
TOTAL DE L'EXERCICE		208 000,00	2 992 605,67	3 200 605,67

Une précision est demandée sur les crédits inscrits en personnel affecté : il s'agit des crédits pour le poste de chargée de mission économie qui sont maintenus en budget annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, 46 Voix Pour, 1 Voix Contre, **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du Budget Matheysine Développement.

➔ **Budget annexe Abbatoir-Matheysine Développement**

Fonctionnement						
Fonctionnement Dépenses	CA 2019	BP 2020	Fonctionnement Recettes	CA 2019	BP 2020	
c/011 charges à caractère général	6 910,15	11 577,39	c/70 Produits des services	30 315,72	29 500,00	
c/66 charges financières	636,75	600,00				
c/068 provision obligatoire	1 150,00	1 150,00				
Dépenses réelles	8 696,90	13 327,39	Recettes réelles	30 315,72	29 500,00	
023 Virement inves.		10 589,43				
			c/002 Excédent de fonc. rep	7 440,16	12 176,43	
c/042 opérations d'ordre	16 882,55	20 422,61	c/042 opérations d'ordre	0,00	2 663,00	
TOTAL DEPENSES	25 579,45	44 339,43	TOTAL RECETTES	37 755,88	44 339,43	
Investissement						
	Dépenses			Recettes		
	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	BP 2020	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	BP 2020
Réfection 2019 - 2020	16 000,00	25 200,00	41 200,00	2 666,00	17 934,00	20 600,00
Réfection 2020 - 2021	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00
Dépenses imprévues		4 814,00	4 814,00			0,00
Remboursement d'emprunts	0,00	2 302,08	2 302,08			0,00
Dépenses et recettes réelles	16 000,00	53 316,08	69 316,08	2 666,00	21 434,00	24 100,00
c/040 opérations d'ordre		2 663,00	2 663,00		20 422,61	20 422,61
c/1068 Autres réserves			0,00			0,00
021 Virement de fonct.			0,00		10 589,43	10 589,43
c/ 001 Excédent d'invest. reporté			0,00		16 867,04	16 867,04
TOTAL	16 000,00	55 979,08	71 979,08	2 666,00	69 313,08	71 979,08
Section	Dépenses			Recettes		
Fonctionnement	44 339,43			44 339,43		
Investissement	71 979,08			71 979,08		
Total	116 318,51			116 318,51		

Marie-Noëlle Battistel demande quels sont les projets prévus dans le cadre de l'accompagnement de l'abattoir.
Joël Pontier mentionne des travaux sur la salle de découpe, les stérilisateurs ou encore les parois isothermes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, 46 Voix Pour, 1 Voix Contre, **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du Budget Abattoirs Matheysine Développement.

→ **Budget annexe Maison Messiaen**

Dépenses Fonctionnement		BP 2019	BP 2020
c/011	Charges caract.général	74 792,56	80 845,70
c/012	Charges personnel	5 000,00	7 500,00
c/65	Autres charges gEstion	51 000,00	65 000,00
c/66	Charges financières		
c/67	charges exceptionnelles		1 500,00
c/020	dépenses imprévues	7 500,00	9 675,00
Dépenses exercice		138 292,56	164 520,70
c/023	Virement	30 000,00	25 000,00
C/042	Amortissement		
Total Dépenses		168 292,56	189 520,70

Recettes Fonctionnement		BP 2019	BP 2020
c/70	Produits de service		
c/73	Impots & Taxes		
c/74	Participations	100 000,00	100 000,00
c/75	Autres produits (dont Sub budget)		
c/77	produits exception		
Recettes Exercice		100 000,00	100 000,00
c/002	Excédent N-1	68 292,56	89 520,70
c/042	Amortissement		
Total recettes		168 292,56	189 520,70

DEPENSES		RECETTES
Investissement	BP 2020	BP 2020
Restes à réaliser	5 000,00	
c/040 op section		
travaux-acquisitions	27 500,00	
c/001	9 258,00	
c/1068		14 258,00
c/10222		4 500,00
c/021		25 000,00
C/020		
Dép.imprévues	2 000,00	
Total	43 758,00	43 758,00

Précision : Par voie de convention, la CCM perçoit les « royalties » de la Fondation de France et en reverse une partie à AIDA pour le festival Messiaen.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, 46 Voix Pour, 1 Voix Contre, **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du Budget Maison Messiaen.

→ Budget annexe Gestion Touristique Base nautique du Sautet

Section Fonctionnement		
	BP 2019	BP 2020
Dépenses – Vue d'ens.		
c/011 charges à caractère général	42 500,00	46 000,00
c/012 charges de personnel	6 000,00	6 000,00
c/65 charges gestion courante	2 510,00	6 888,13
c/67 charges except.	976,53	1 000,00
c/023 Virement Section Invest.		7 500,00
c/002		
c/022 dépenses imprévues	3 750,00	4 125,00
C/042 Op ordre	16 000,00	7 069,31
total dépenses	71 736,53	78 582,44
Section Fonctionnement		
	BP 2019	BP 2020
Recettes – Vue d'ens.		
c/70 produits des services		
c/74 Dotations & participations		
c/75 autres produits gestion	22 000,00	22 000,00
c/77 Produit excep	29 000,00	29 000,00
c/042	6 260,00	1 545,91
c/002	14 476,53	26 036,53
total Recettes	71 736,53	78 582,44

Investissement	DEPENSES	RECETTES
	BP 2020	BP 2020
Restes à réaliser		
c/040 op section	1 545,91	7 069,31
travaux-acquisitions	36 000,00	16 987,04
c/001		5 989,56
c/1068		-
c/021		7 500,00
C/020 Dép.imprévues		
Total	37 545,91	37 545,91

Précision : en fin d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public, un rachat du matériel attaché au bâtiment est envisagé : possibilité de reprise prévue.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 46 Voix Pour, 1 Voix Contre, **Approuve** le Budget Primitif 2020 du Budget Gestion Touristique Base nautique du Sautet.

→ Budget annexe SPANC

Dépenses Fonctionnement		CA 2019	BP 2020
c/011	Charges caract.général		45 061,36
c/012	Charges personnel	23 728,64	20 000,00
c/65	Autres charges gction		5 000,00
c/66	Charges financières		
c/67	charges exceptionnelles		2 500,00
c/020	dépenses imprévues		5 250,00
Dépenses exercice		23 728,64	77 811,36
c/023	Virement		
C/042	Amortissement		
Total Dépenses		23 728,64	77 811,36

Recettes Fonctionnement		CA 2019	BP 2020
c/70	Produits de service	21 540,00	20 000,00
c/73	Impots & Taxes		
c/74	Participations	30 000,00	30 000,00
c/75	Autres produits (dont Sub budget)		
c/77	produits exception		
Recettes Exercice		51 540,00	50 000,00
c/002	Excédent N-1		27 811,36
c/042	Amortissement		
Total recettes		51 540,00	77 811,36

Investissement	DEPENSES	RECETTES
	BP 2020	BP 2020
Restes à réaliser	53 353,51	53 354,00
c/040 op section		
c/001	0,49	
Total	53 354,00	53 354,00

Il est à noter que le technicien de la Métro est parti ce qui a conduit à une gestion par un service extérieur
De plus, la subvention du budget général et l'aide du Département sont versées pour la dernière année ce qui explique une provision pour les années futures

Carlos Rivière ne participe pas au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du Budget SPANC.

Arrivée d'Eric BONNIER (annulation du pouvoir à Marie-Claire DECHAUX).

→ **Budget annexe Gestion des Déchets**

Dépenses Fonctionnement		BP 2019	BP 2020	Recettes Fonctionnement		CA 2019	BP 2020
c/011	Charges caract.général	2 193 550,00	2 623 835,62	c/70	Produits de service	215 850,00	189 350,00
c/012	Charges personnel	530 000,00	597 000,00	c/73	Impôts & Taxes	2 380 000,00	2 432 000,00
c/65	Autres charges gñtion	3 547,26	2 000,00	c/74	Participations		1 600,00
c/66	Charges financières	2 000,00	6 700,00	c/75	Autres produits (dont Sub budget)	320 000,00	679 750,00
c/67	charges exceptionnelles	5 000,00	4 500,00	c/77	produits exception		
c/020	dépenses imprévues		10 000,00				
Dépenses exercice		2 734 097,26	3 244 035,62	Recettes Exercice		2 915 850,00	3 302 700,00
c/023	Virement	148 860,00	75 746,88	c/002	Excédent N-1	22 547,26	82 335,62
C/042	Amortissement	75 800,00	102 620,43	c/042	Amortissement	20 360,00	37 367,31
Total Dépenses		2 958 757,26	3 422 402,93	Total recettes		2 958 757,26	3 422 402,93

SECTION INVESTISSEMENT 2020		Dépenses			Recettes		
Opération	Opérations	RàR 2019-2020	Nvx crédits 2020	BP 2020	RàR 2019-2020	Nvx crédits 2020	BP 2020
2018001	achat vehicules BOMGRUE	551 000,00		551 000,00			-
2019001	Aménagement site susville	489 297,00		489 297,00	139 500,00		139 500,00
2019002	Sécurisation déchetteries			-	139 500,00		139 500,00
202001	equipements OM CSE		70 000,00	70 000,00		19 000,00	19 000,00
	TOTAL	1 040 297,00	70 000,00	1 110 297,00	279 000,00	19 000,00	298 000,00
c/10222	ECTVA				183 000,00	41 000,00	224 000,00
C/001	reprise résultant antérieur					435 858,57	435 858,57
C/1068	affectation résultat					142 438,43	142 438,43
C/16	dettes et emprunts		131 000,00	131 000,00			
C/40	opérations ordre /section		37 367,31	37 367,31		102 620,43	102 620,43
c/020	Dépenses imprévues						
c/23	Virement section Fonct,					75 746,88	75 746,88
RESULTAT CUMULE		1 040 297,00	238 367,31	1 278 664,31	462 000,00	816 664,31	1 278 664,31

L'augmentation du c :611 s'explique par l'arrêt du marché pour l'incinération au profit d'un fonctionnement avec les 6 autres EPCI : l'augmentation est compensée par une « garantie » de stabilité au contraire d'un marché « volatil ».

Actuellement, le coût est à plus de 160€/tonne, soit pour la CCM 125€/tonne en déduisant les recettes de revente de chaleur. Cela laisse une marge de manœuvre sur les « déclassements ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité 47 voix Pour et 1 voix Contre, **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du Budget annexe Gestion des Déchets.

Arrivée d'Angélique ROJAS.

➔ Budget Principal

Dépenses Fonctionnement		BP 2019	BP 2020
c/011	Charges caract.général	2 193 550,00	2 623 835,62
c/012	Charges personnel	530 000,00	597 000,00
c/65	Autres charges gston	3 547,26	2 000,00
c/66	Charges financières	2 000,00	6 700,00
c/67	charges exceptionnelles	5 000,00	4 500,00
c/020	dépenses imprévues		10 000,00
Dépenses exercice		2 734 097,26	3 244 035,62
c/023	Virement	148 860,00	75 746,88
C/042	Amortissement	75 800,00	102 620,43
Total Dépenses		2 958 757,26	3 422 402,93

Recettes Fonctionnement		CA 2019	BP 2020
c/70	Produits de service	215 850,00	189 350,00
c/73	Impots & Taxes	2 380 000,00	2 432 000,00
c/74	Participations		1 600,00
c/75	Autres produits	320 000,00	679 750,00
c/77	produits exception		
Recettes Exercice		2 915 850,00	3 302 700,00
c/002	Excédent N-1	22 547,26	82 335,62
c/042	Amortissement	20 360,00	37 367,31
Total recettes		2 958 757,26	3 422 402,93

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT 2020		Dépenses			Recettes		
Opération		RàR 2020	Nvx crédits	BP 2020	RAR 2020	Nvx crédits	BP 2020
204	Fonds de concours - subv équipement	36 000,00	70 000,00	106 000,00			
20133	Prairie Rencontre	754 340,00	1 650 000,00	2 404 340,00	310 780,00	880 000,00	1 190 780,00
20141	Piscine Territoriale	11 140,00	40 000,00	51 140,00			-
20145	Informatique	1 467,00	6 000,00	7 467,00			-
201510	Très Haut Débit		202 650,00	202 650,00		95 575,00	95 575,00
20152	Bâtiments intercommunaux	10 000,00	40 000,00	50 000,00			-
20153	Am. Lac Sautet	98 400,00		98 400,00	109 000,00		109 000,00
20172	PAL III ST Théof. Site MIRADOU	1 100,00		1 100,00	135 600,00		135 600,00
2019001	Réseau lecture MATAcENA	15 000,00	25 000,00	40 000,00	7 000,00	5 000,00	12 000,00
202001	Via Matacena - Voie Verte		320 000,00	320 000,00		212 000,00	212 000,00
202002	Siège aménagement		130 000,00	130 000,00		60 000,00	60 000,00
202003	AGSerre Projet de Station		105 000,00	105 000,00		64 000,00	64 000,00
202004	Espaces Valléens Mine Image-APPO-Signaux		120 000,00	120 000,00		70 000,00	70 000,00
202005	GEMAPI-Programme achat -		12 000,00	12 000,00			-
202006	Petite Enfance aménagement		75 000,00	75 000,00		36 000,00	36 000,00
202007	Route Napoléon Mise en tourisme		72 000,00	72 000,00		55 000,00	55 000,00
TOTAL		927 447,00	2 033 650,00	3 795 097,00	562 380,00	980 575,00	2 039 955,00

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT 2020		Dépenses			Recettes		
Opération		RàR 2020	Nvx crédits	BP 2020	RAR 2020	Nvx crédits	BP 2020
c/10222	FCTVA					535 000,00	535 000,00
C/001	reprise résultant antérieur		26 266,28	26 266,28			-
C/1068	affectation résultat					391 333,28	391 333,28
C/16	dettes et emprunts		257 000,00	257 000,00		600 000,00	600 000,00
C/40	opérations ordre entre sections		65 804,75	65 804,75		211 553,92	211 553,92
c/020	Dépenses imprévues		20 000,00	20 000,00			
c/23	Virement section Fonctionnement						386 325,83
RESULTAT CUMULE		927 447,00	2 033 650,00	4 164 168,03	562 380,00	1 515 575,00	4 164 168,03

BP 2020	dépenses	recettes
crédits fonctionnement	17 163 904,55	15 713 555,41
	+	+
resultat fonctionnement reporté		1 450 349,14
	=	=
total section fonctionnement	17 163 904,55	17 163 904,55
crédits investissement	6 318 452,72	7 052 173,23
	+	+
restes à réaliser	2 496 097,51	1 288 400,00
resultat investissement reporté	35 524,77	509 501,77
	=	=
total section Investissement	8 850 075,00	8 850 075,00
TOTAL BUDGETS	26 013 979,55	26 013 979,55

Ce budget a été modifié selon les amendements de la Commission Finances du 17 février concernant la MARPA de Pierre Chatel ou l'Alpe du Grand Serre.

En investissement, la Communauté de Communes de l'Oisans se charge de lancer le projet Salle hors sac au Col d'Ornon.

Eric Bonnier met en avant la nouveauté Aide accueil de jour avec transport à l'EHPAD qui constitue un beau geste pour nos aînés.

Marie-Noëlle Battistel demande des précisions sur la subvention à l'Office de Tourisme Communautaire.

Carlos Rivière demande des explications sur les comptes c/012 et c /011.

Bernard Héritier souligne la prévision d'un emprunt de 600 000€ et recommande la prudence avant de conclure cet emprunt avec un passage en conseil nécessaire.

Les décisions rythmant la suite du conseil (vote fiscalité – attributions de subvention – demandes de subvention) sont proposées conformément aux maquettes budgétaires présentées et mises au vote

Sur demande de l'assemblée, pour pouvoir voter le budget principal en pleine connaissance des modifications apportées, le conseil a procédé au vote de ce budget après les débats sur les questions de l'Alpe du Grand Serre et de la MARPA présentés ci-après : vote à la fin de la thématique 3 Enfance & Jeunesse.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 47 voix Pour et 1 abstention, **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du Budget Principal.

A l'issue des votes, les budgets primitifs adoptés pour 2020 peuvent se résumer ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes		Investissement	Dépenses	Recettes
Maison Messiaen	189 521	189 521		Maison Messiaen	43 758	43 758
Base Sautet	78 582	78 582		Base Sautet	37 546	37 546
Matheysine Dev	2 440 008	2 440 008		Matheysine Dev	3 200 606	3 200 606
Abattoir	44 339	44 339		Abattoir	71 979	71 979
ANC	77 811	77 811		ANC	53 354	53 354
Gestion Déchets	3 422 403	3 422 403		Gestion Déchets	1 278 664	1 278 664
Principal	10 911 240	10 911 240		Principal	4 164 168	4 164 168
TOTAL	17 163 905	17 163 905		TOTAL	8 850 075	8 850 075

Vue synthétique	Dépenses	Recettes
Maison Messiaen	233 279	233 279
Base Sautet	116 128	116 128
Matheysine Dev	5 640 613	5 640 614
Abattoir	116 319	116 319
ANC	131 165	131 165
Gestion Déchets	4 701 067	4 701 067
Principal	15 075 408	15 075 408
TOTAL	26 013 980	26 013 980

Fiscalité – Vote des taux et produits

Il est nécessaire de procéder à l'adoption des taux de fiscalité pour 2020

➔ **TEOM – Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères**

Monsieur le Président propose de maintenir le taux appliqué en 2019, soit 11,70%.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré, à la majorité, 47 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention : **FIXE le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 11,70% ; AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

➔ **Fiscalité des ménages : Taxe d'Habitation – Taxe Foncier bâti – Taxe Foncier non bâti**

Monsieur le Président propose de maintenir les taux appliqués en 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, 47 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention, **FIXE** les taux de référence pour 2020 suivants :

- **Taxe d'habitation : 8,30 %** - conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux est égal au taux appliqué en 2019
- **Taxe foncière non bâti : 6,00 %**
- **Taxe foncière bâti : 1,75 %**

AMPLIATION de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

➔ **Contribution Foncière des Entreprises – taux unique applicable sur tout le territoire**

Monsieur le Président propose de maintenir le taux appliqué en 2019, et capitaliser en réserve le taux de droit commun.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité 47 voix Pour, 1 voix Contre, **FIXE** le taux de CFE à 29,44 % ; **FIXE** la mise en réserve de la fraction du taux capitalisable au taux correspondant à la différence constatée entre le taux CFE voté et le taux maximum de droit commun. **AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

➔ **GEMAPI : produit 2020**

L'article 164 de la loi de finances pour 2019 a donné plus de souplesse, une fois la taxe instituée, pour voter chaque année le produit de la taxe. En effet, **le produit de la taxe GEMAPI devra être voté chaque année avant le 15 avril de l'exercice concerné**, donc une date calée sur celles des taux d'imposition des taxes directes locales.

Il est proposé de maintenir le produit de la taxe GEMAPI à 200 000 € pour 2020.

Eric Balme précise qu'avec la réforme de la Taxe d' Habitation, le taux additionnel sera reporté sur les autres taxes. **Bernard Héritier** souligne la réticence de l'Etat sur les présentations initiales GEMAPI qui ne devait pas dépasser 40€ par habitant.

Eric Balme confirme qu'il s'agit d'une moyenne.

Carlos Rivière demande plus de détails sur la taxe additionnelle.

Eric Balme renvoie au Débats d'Orientations Budgétaires pour les précisions demandées et souligne pour cette année plus de 800 000€ de travaux sur la Matheysine.

Arnaud Chattard confirme que, si la commune a des dégâts d'orages, cette fiscalité est essentielle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité 47 voix Pour, 1 abstention, **DETERMINE le produit de la taxe additionnelle GEMAPI à 200 000 €** applicable aux taxes d'habitation, foncières, et à la cotisation foncière des entreprises (CFE), pour l'exercice comptable 2020 ; **AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

Subventions

→ Subvention aux Budgets annexes

Il est proposé d'acter la subvention d'équilibre versée au budget annexe « Gestion des déchets », la subvention d'équilibre versée au budget annexe « ANC » telle-que présentée dans la maquette budgétaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, 47 voix Pour, 1 voix Contre ; **DECIDE** d'attribuer le montant suivant en subvention d'équilibre au budget annexe « Gestion des déchets » ; **CHARGE** le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision ;

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS	MONTANT ATTRIBUE
Subvention équilibre	380 000 €

Les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) (ex : eau, assainissement, transports, abattoirs...) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations possibles. Pour les prochains exercices, il faudra tendre vers un équilibre budgétaire. Pour les deux premières années, la collectivité principale a la possibilité légale d'allouer une subvention d'équilibre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, 47 voix Pour, 1 voix Contre ; **DECIDE** d'attribuer le montant suivant en subvention d'équilibre au budget annexe « ANC » ; **CHARGE** le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision ;

BUDGET ANNEXE ANC	MONTANT ATTRIBUE
Subvention équilibre	20 000 €

→ Enveloppe de subventions spécifiques

Il est proposé de reconduire le montant des enveloppes d'aides spécifiques affectées aux dispositifs mis en œuvre par la Communauté de Communes de la Matheysine :

- Aide aux vitrines, contrepartie publique LEADER

- Matheysine Rénovation
- La Matheysine sur les Rails 2020– dispositif d’accompagnement d’initiatives locales spécifique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité 47 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention ; **DECIDE** d'attribuer les enveloppes de subventions spécifiques suivantes :

DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'AIDES FINANCIERES	MONTANT ATTRIBUE
Economie & Emploi : aide aux petits commerces – LEADER	
Nouvelle enveloppe	10 000 €
+ Report enveloppe précédente	32 700 €
Environnement – transition énergétique : Matheysine Rénovation	
Nouvelle enveloppe	10 000 €
+ Report enveloppe précédente	10 000 €
La Matheysine sur les Rails 2020 – dispositif d’accompagnement d’initiatives locales spécifique	9 000 €

CHARGE M. le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

→ Subventions aux événements labellisés

Il est proposé d’attribuer les subventions labellisées hors enveloppe des commissions thématiques, telles-que présentées dans la maquette budgétaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, 47 voix Pour, 1 voix Contre, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Evènements Labellisés	BP 2019	BP 2020
Les Montagn'arts valbonnais	3 000	3 000
Musique à Corps	3 000	3 000
Rallye Matheysine	3 000	3 000
Triathlon nature valbonnais	3 000	3 000
La Matheysienne VTT	3 000	3 000
Trail Passerelles	3 000	3 000
La Mure du Son	3 000	3 000
Nouvel Evènement confirmation Ski Race	3 000	3 000
Nouvel Evènement Verticale Cholonge		3 000

CHARGE le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision ;

→ Enveloppes de subventions par commission

Il est proposé d’acter le montant des enveloppes de subventions allouées pour les commissions, telles-que présentées dans la maquette budgétaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, 47 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention, **DECIDE** d'attribuer les enveloppes de subventions suivantes pour les commissions thématiques internes à la CCM :

COMMISSIONS	MONTANT ATTRIBUE
Enfance & Jeunesse – répartie comme suit	47 000 €
- Anim'Ado	5 000 €
- Jeunesse	25 000 €
- Petite enfance	15 000 €
- Divers	2 000 €
Culture & Patrimoine	5 000 €
Sport & Santé	10 000 €
- Subventions sport & santé	5 000 €
- Santé – accueil de jour	5 000 €
Tourisme, Petit Train et Chemin de Fer de La Mure	5 000 €
Montagne Agriculture Forêt	4 000 €
Administration générale	15 000 €

CHARGE le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Alpe du Grand Serre

➔ **Intégration Office Tourisme Alpe du Grand Serre – Matheysine Tourisme**

Cette question a fait l'objet d'une délibération lors du dernier conseil communautaire du 27 janvier 2020.

Sur la base des 60 000 € fixés de transfert de charges pour l'intégration de l'Office du Tourisme de l'Alpe du Grand Serre à compter du 1^{er} mars 2020, la réfaction sur l'exercice 2020 doit être modifiée.

Initialement, le montant du transfert de charges sur 2020 a été fixé sur la base de 10/12^{ème}, soit 50 000 €. Il s'avère que le fonctionnement en haute saison (hiver) nécessite un besoin en financement supérieur. Aussi, la commune – gestionnaire jusqu'au 1^{er} mars – a versé une subvention de 22 000 € pour couvrir les frais de fonctionnement de la structure.

Compte-tenu de ces éléments, il est donc proposé de modifier le montant du transfert de charges, uniquement sur l'exercice comptable 2020, à savoir :

- Transferts de charges sur un exercice comptable complet = 60 000 €
- Financement par la commune jusqu'au 29 février 2020 = 22 000 €
- Proposition d'un transfert de charges sur 2020 de 38 000 €, modifiant le montant initialement prévu de 50 000 €.

Attribution Compensation 2019	Transfert de charges Sur 10 mois	Attribution de compensation 2020
+ 107 468	- 38 000 €	+ 69 468

Attribution Compensation 2020 ⁽¹⁾	Delta Sur 12 mois	Attribution de compensation 2021
+ 69 468	- 22 000€	+ 47 468

- ⁽¹⁾ Sans aucun autre transfert de charges survenu en 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ENTERINE** l'attribution de compensation de la commune concernée à compter du 1^{er} mars 2020, telle-que ci-dessus définie; **ENTERINE** l'attribution de compensation à compter de 2021, telle-que ci-dessus définie; **DIT** que les montants des attributions de compensation des autres communes membres définis par délibération n°17-2020 sont inchangés; **CHARGE** le Président et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

➔ Etude stratégique – Projet de Station – point d'informations

Présentation des candidats et du résultat de l'audition.

Durée de plus d'un an avec 100 jours de **BE**.

Pour Carlos Rivière, le coût est élevé. Pourquoi ne pas étendre le périmètre de l'étude au-delà avec le col d'Ornon.

Nadine Bari répond que le cahier des charges a été établi ainsi sur la base de la délibération de principe de prise de compétence.

Arnaud Chattard précise que sera intégré dans le diagnostic la connaissance des autres « stations » mais qu'il n'y aura rien dans l'étude sur l'analyse du Col d'Ornon.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 47 voix pour; 0 voix contre, 1 abstention: **CONFIRME** que la Communauté de Communes de la Matheysine est maître d'ouvrage pour ce programme d'accompagnement à l'élaboration d'un projet de développement à l'Alpe du Grand Serre » **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes; **AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires au lancement et au suivi de cette étude.

➔ Aide CCM – ADM – AGS

A la demande de la Commission Finances les comptes SIAG – AGS sont présentés.

Il manque sur le plan prévisionnel la maîtrise d'œuvre sur les grandes inspections et inspections à 30 ans.

Le déficit prévisionnel en 2020 est de 289 893€.

Maryse Barthélemi pose des questions sur les loyers dus par AGS Nature et les participations des communes: on paye le déficit du SIAG du fait du non-paiement du loyer par AGS Nature.

Des explications sont redonnées par **Raymond Maslo** sur la création d'une régie d'exploitation avec un loyer de « besoin » à 200 000€: il s'agit d'une réflexion a contrario qui ne se base pas sur le déficit car c'est le financement pour pérenniser l'outil.

Il faut également noter que jamais personne n'a versé un loyer au SIAG depuis plus de 80 ans: le seul loyer a été versé par AGS Nature.

Maryse Barthélemi demande pourquoi le SIAG a versé plus de 180 000€ à AGS Nature.

Raymond Maslo répond qu'AGS nature émane du SIAG et a eu des financements pour payer les salaires. De mémoire 130 000€ sur le budget d'investissement avec chaque année un remboursement de 10 000€.

Maryse Barthélemi : « on va mettre plus d'un million d'€ et a le droit de contrôler ce qui se passe... »

Marie-Noëlle Battistel : sans refaire l'histoire, il est nécessaire en fin de mandat de faire le point. En effet, il n'était pas réaliste de prévoir 200 000€ de redevance alors même qu'aucun autre mandataire n'a jamais été bénéficiaire. Aujourd'hui, ce système n'est pas en capacité de subvenir aux charges du SIAG.

La CCM est venue à de nombreuses reprises « secourir » l'outil structurant et l'emploi sur le territoire avec près de 1 000 000 € versés. Elle est juste en droit d'avoir les comptes clairs.

Le directoire appréhende mieux les interactions entre les différentes structures mais il est aussi bien de rendre compte au conseil communautaire. Il serait nécessaire de disposer d'un regard plus continu.

Elle souhaite que les choses soient claires et que, au regard de la délibération de principe, une personne de la CCM soit en permanence associée pour une gestion conjointe par un engagement moral au regard du montant alloué par la CCM qui devient le plus gros « financeur » de la station

Ma demande n'est pas exigeante mais légitime. Il faut mettre en place un fonctionnement « réglo » et sérieux.

Elle précise n'être en aucun cas en opposition sur les moyens donnés par la CCM au SIAG mais elle souhaite être associé dans les décisions et le fonctionnement.

Arnaud Chattard : l'erreur sur la fixation des loyers a été commune par tous les élus du SIAG en avril 2014 avec le départ de la SATA et une décision prise dans l'urgence.

Sans cette décision, pour la saison 2014-2015, la station aurait probablement fermé. Au contraire, l'outil a été sauvé avec bien-sûr l'argent de la CCM. Avec la SATA il était nécessaire également de financer sans contrôle sur la gestion. La CCM devrait prendre la compétence pour résoudre le problème.

Marie-Noëlle Battistel : merci pour ta proposition, cela fait 3 ans que je le demande ! Il faudrait prendre la compétence, sinon une gestion associée est le minimum.

On anticipe – question partagée ...

Arnaud Chattard : pour défendre les décisions prises lors de cette réunion en urgence en 2014, on peut bien constater qu'une station fermée ne produit aucune recette.

Maryse Barthélemi : le coup de colère ne porte pas sur le fait d'aider la station mais sur le procédé. Il s'agit de trésorerie et, compte-tenu de la saison actuelle, le loyer prévu à 80 000€ n'est pas réalisable sur la maquette du budget 2020.

Raymond Maslo : on a la tête dans le guidon et il est difficile de tout prévoir : exemple : casse récente sur un équipement a nécessité 4 nuits de travail.

Fredéric Chaud : dans le directoire, il faut associer un référent (un Vice-président CCM) qui s'occupe des « comptes ».

Raymond Maslo présente des chiffres et propose d'adresser le Crac (Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire) à la demande. Il évoque l'ouverture en été pour une action de diversification.

La période d'été a connu une augmentation des charges ZRR (fin de l'exonération pendant 3 années) et des charges patronales (fin d'exonération).

Etant donné que le CA est établi sur une année civile alors que la saison couvre deux exercices, il est difficile d'extrapoler à cette date.

Marie-Noëlle Battistel : au moment de préparer les budgets de la CCM, on devrait soit préparer et présenter de la même façon, soit un pseudo budget annexe de la CCM qui soit voté par les instances.

Dominique Le Traou : nous sommes fâché sur la forme pas sur le fond : sur le DOB, la ligne AGS était indiquée sans montant, la Commission Finances a été longue avec du temps passé sur d'autres sujets et, en fin de séance, une demande de 280 000€ est présentée.

Sur le fond pas de problème, mais sur la forme, c'était léger.

Raymond Maslo : on peut mémoriser le tableau prévisionnel car chaque année, a minima, ces sommes seront à prévoir.

Marie-Noëlle Battistel : Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc puisque la CCM doit délibérer chaque année.

Eric Bonnier : entièrement d'accord avec Marie-Noëlle Battistel et Maryse Barthélemy : plus d'anticipation est nécessaire mais ce n'est pas le procès de Raymond Maslo. Comme Bernard Héritier l'a dit en Commission Finances, il faut aider en attendant le résultat de l'étude et les choix de gouvernance.

Ce sera au Président de la CCM de donner le ton.

Marie-Noëlle Battistel : souhaite que tout cela soit écrit dans la délibération.

Jean-Marc Laneyrie fait remarquer que le chiffre d'affaires s'écroule.

Carlos Rivière : Il y a un problème sur le fond et sur la forme et il n'est pas sûr de voter la délibération qui n'a rien d'exceptionnel. Le montage avec l'ADM ne le satisfait pas – responsabilité d'élu sur la forme et le fond...

Joël Pontier : revient sur la délibération prévue avec une lecture faite du projet de convention : même mécanisme que l'an dernier

Marie-Noëlle Battistel : demande un amendement de cette convention avec la pseudo cogestion du SIAG : La CCM s'engage à budgéter la somme de 280 000 € avec une cogestion commune SIAG – CCM.

Jean-Marc Laneyrie : dans l'exposé des motifs, on peut « raconter » le mécanisme.

Marie-Noëlle Battistel : sinon, la maquette budgétaire fixe les 280 000€ et on peut temporiser pour la convention.

Jean-Marc Laneyrie : les appels d'offre se préparent dès maintenant.

Marie-Noëlle Battistel : Il faut prendre une délibération actant la subvention et autorisant le président à signer la convention d'application dont la rédaction a été mise au point et validée par le Directoire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à 47 voix Pour, 0 voix Contre et 1 abstention : **FIXE** la somme à verser à l'Agence pour le Développement de la Matheysine à 280 000 € portés au budget primitif 2020 ; **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention d'application, dont la rédaction a été mise au point et validée par le Directoire, et les documents afférents à cette décision ; **CHARGE** M le Président et Mme la Comptable publique, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

MARPA – Fonds de concours commune de Pierre-Chatel

Dans le cadre de la prochaine construction d'une Maison Accueil Rurale Personnes Agées – MARPA –, la Commune de Pierre-Châtel sollicite une subvention de la part de la CCM – sur la base de ses dépenses nettes s'élevant à 450 000€HT relatives à l'achat du terrain, à la démolition du bâtiment existant.

Pour rappel = la CCM a déjà fléché sur son enveloppe CAR une subvention de 80 823 € attribuée par la Région au bénéficiaire du bailleur social, maître d'ouvrage de cette opération de construction.

Aussi, devant l'intérêt manifeste de cette résidence pour le territoire, hors champ de compétence de l'intercommunalité, il est proposé d'allouer un fonds de concours de 120 000€, versé sur sous forme d'échéance annuelle à compter de 2020, sur 3 ou 4 exercices comptables, au regard des capacités financières de la Communauté de Communes de la Matheysine. Il est à noter que sur l'exercice budgétaire 2020, les crédits sont inscrits à concurrence de 40 000 €.

Ce fonds de concours est conditionné par :

- La Commune s'engage à subventionner l'association gestionnaire de la résidence.
- La Commune s'engage à faire mention du financement de l'intercommunalité sur les différents supports de communication.
- Les dépenses communales ayant comme finalité la construction de la résidence MAPRPA, la Commune s'engage à présenter des documents attestant du bon déroulé de la construction de l'équipement.

Joël Pontier à chaque fois j'ai remis le dossier sur la table en exécutif : je voulais mettre 30 000€ en 2020 et la même chose en 2021 en l'absence de montant défini par l'exécutif.

Alain Villard : ce dossier m'a perturbé toute l'année et il est dommage d'avoir tout ce débat pour un projet qui bénéficiera aux personnes âgées du territoire. « Et toi, M le Président tu ne connais pas le fonctionnement »

Le but est que le coût de la journée d'accueil soit le plus bas possible.

200 000€ étaient attendus de la part de la CCM mais cela n'a pas intéressé les élus : Le département va donc augmenter sa subvention.

Il n'a jamais demandé une aide à l'association mais toujours une aide à la commune pour qu'elle puisse aider l'association

120 000€ ce n'est pas suffisant : c'est se « foutre la gueule » des gens.

Je n'ai jamais voté contre les grands projets et je faisais confiance malgré les sommes engagées.

Je prends patience pour voir la suite qui sera donnée à cette demande.

Merci pour cette somme, mais cela ne me satisfait pas. Cela ne couvre que 3% du projet.

Eric Bonnier : je veux revenir sur le coût et refaire également l'historique : au début cela n'était pas prévu en fonctionnement, donc pas possible.

Quand la demande a été faite en investissement, ce n'était pas possible directement. Ce n'était pas possible pour le matériel, il restait le terrain.

Le seul maillon qui manque c'est celui-là, sur ce type d'équipement.

Si on ajoute les 120 000€ et les 80 000 € du CAR, on est à 200 000 € soit la somme demandée.

Je n'accepte pas de prendre tes propos en pleine gueule.

Joël Pontier relate la conversation téléphonique avec Alain Villard avec cette menace reçue : si tu ne « banques » pas tu vas avoir une campagne médiatique contre toi.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'allouer à la Commune de Pierre-Châtel un fonds de concours d'un montant de 120 000 € destiné au financement des opérations annexes (acquisition terrain...) à l'opération « Construction d'une MARPA » ; **DIT** que cette somme sera versée selon les conditions suivantes :

- Sous forme d'échéance annuelle à compter de 2020, a minima au nombre de 3 échéances, au maximum au nombre de 4 échéances, le solde intervenant au plus tard en 2023.
- La commune s'engage à apporter son aide financière à due concurrence, à l'association gestionnaire de la résidence.
- La commune s'engage à faire mention du financement de l'intercommunalité sur les différents supports de communication.
- La commune s'engageant à présenter les justificatifs à chaque échéance faisant état des engagements pris, et tous documents attestant de l'avancement du programme de construction pour solliciter les fonds. Pour la première échéance, la commune présente un état des dépenses et subventions reçues au titre des opérations annexes (terrain, démolition....)

AUTORISE M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision, **CHARGE** le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision. **AMPLIATION** sera transmise pour notification à la commune bénéficiaire.

3. ENFANCE & JEUNESSE

PS Jeunes – CAF Isère

Contexte :

Depuis 2018, « Gel » des financements Jeunesse au Contrat Enfance Jeunesse de la CAF de l'Isère.

En Isère, initiative du Département, soutenue par la CAF et la DDCS, de tendre vers un Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) présenté en Commission Enfance-Jeunesse (novembre 2019), et évoqué en Conférence Territoriale des solidarités en Matheysine. Le CTJ visera à mettre en place une approche territoriale des financements Jeunesse.

Le « nouveau » CEJ signé en 2019 arrive à son terme fin 2021. C'est le dernier CEJ. En 2022, la CAF proposera aux collectivités de signer une Convention Territoriale Globale prenant en compte un programme d'action sociale élargi (enfance-jeunesse, logement, inclusion numérique...).

Dans l'attente de ces nouveaux contrats » la CAF de l'Isère a débloqué un budget pour la création de 15 postes d'animateurs jeunesse. Ces postes visent à faire le lien avec les adolescents, de renforcer leur initiative et accompagne leur parcours éducatif. Ce poste se situe au niveau de l'accompagnement des jeunes et vise à faire le lien avec une diversité de partenaires 'culture', 'éducatif', 'social' : prévention-santé, mission locale, Centre d'information et orientation... ; la Matheysine est « fléchée » dans ce dispositif.

Aussi, la CAF et la DDCS proposent de financer un ½ poste sur la Matheysine (poste sur une année renouvelable), et sollicitent la CCM pour le portage du dossier (dépôt de candidature et financement du reste à charge).

Cela permettra de préparer le passage vers la future « Convention Territoriale Globale » en 2022 et de valoriser des futures actions jeunesse.

Objectifs du poste :

Favoriser l'émergence de nouveaux projets d'accompagnement et à encourager la prise d'initiative des jeunes.

Missions de l'animateur (cahier des charges CAF) :

- 1) Accueillir, aller à la rencontre et mobiliser les jeunes

Notamment => circuler sur différents 'lieux' d'accueil, être présent sur les réseaux sociaux...

- 2) Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets et dans leur engagement citoyen
- 3) Développer une dynamique partenariale pour permettre aux jeunes de réaliser leurs projets

Montage financier sur un poste sur la base d'un 50% ETP

- CAF 50% - plafond max 10.000 €
- DDCS 25% plafond max 5.000 €
- **CCM 25%**

Echéancier

- 13 mars : dépôt du dossier
- Septembre 2020 : lancement de l'action

Il est nécessaire de se prononcer sur l'opportunité de cette action et son financement ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le portage de l'action telle que ci-dessus définie, et son plan de financement. **AUTORISE M** le Président à signer tout document afférent à ce dispositif.

Ludothèque

Jeux Rigole est une ludothèque itinérante, qui se déplace sur le territoire de la Matheysine.

La ludothèque, crée du lien social et favorise une ouverture culturelle, soit par la découverte de jeux venus d'ailleurs, soit par la rencontre de l'autre au travers d'une activité ludique.

Tous les publics sont visés, bien sûr les enfants, mais également les adolescents et les adultes de tous âges. Cette activité de loisir se pratique en famille (les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte) et entre amis. La ludothèque dispose de nombreux jeux.

Il est proposé d'allouer à la Ludothèque « Jeux Rigole » une subvention de 2 000 € au titre de l'exercice 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Jeux Rigole sur l'exercice 2020 ; **DIT** que les crédits sont prévus au budget ; **CHARGE M.** le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Départ de Carlos Rivière.

Vote du Budget Principal 2020 : Voir précédemment.

4. MONTAGNE, AGRICULTURE & FORET

Stratégie forestière

La Communauté de Communes du Trièves porte pour le compte des trois intercommunalités Trièves – Oisans-Matheysine la stratégie forestière du Sud Isère en termes d'animation et de coordination locale. La convention de coopération (financement - subvention LEADER...) arrive à son terme fin mars 2020.

Aussi, il est proposé de prolonger cette convention jusque décembre 2020, afin de permettre aux élus d'engager à nouveau la réflexion sur une nouvelle orientation de la stratégie lors du second semestre 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **APPROUVE** la prolongation de la convention de coopération Alpes Sud-Isère Stratégie Forestière ; **AUTORISE** M. le Président à signer la convention et tous documents afférents à cette décision ;

Agriculture – La Matheysine dans l'Assiette

Le projet a été identifié à partir de la commission Agriculture de la CCM qui a fait ressortir la problématique de valorisation et commercialisation des produits locaux ; des demandes de listing de producteurs ont été également enregistrées dans les offices du tourisme. Les premiers entretiens réalisés ont mis en avant la très grande méconnaissance entre acteurs de l'agriculture et alimentation ainsi que le manque de réseau sur le territoire.

Les actions menées dans le cadre de ce projet portent sur :

- Une phase de diagnostic et de rencontres : aller physiquement à la rencontre des agriculteurs-producteurs pour lister toutes les valorisations locales de l'agriculture du territoire. Travail en parallèle sur le volet restauration pour connaître les pratiques en termes d'achat local
- Création d'un guide des producteurs, pour faire connaître aux habitants mais aussi aux touristes la richesse de la production locale (distribution toutes boîtes aux lettres en fonction des budgets alloués)
- Organisation d'une rencontre professionnelle, lieu d'échanges et de débats avec les agriculteurs, producteurs, restaurateurs, gestionnaires de cantines...pour initier un réseau d'acteurs et construire des projets concertés autour de la valorisation des productions locales
- Création de plusieurs groupes de travail thématiques

Le plan de financement serait le suivant :

		Taux	Montant HT
LEADER		64%	13 615,49 €
CCM	Part : aide publique	16%	3 403,87 €
	Autofinancement	20%	4 254,84 €
TOTAL		100%	21 274,20 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ; **SOLLICITE** une subvention au titre du dispositif d'aides publiques Leader ; **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Via Matacena

Après validation du projet (trajet – objectifs – enjeux...) auprès des municipalités concernées, la CCM souhaite s'engager dans la réalisation d'un premier tronçon de 7 kms de « liaison douce VIA MATAcENA » – entre La Mure et Pierre-Châtel dans l'optique de mailler par la suite le territoire. Ce projet a fait l'objet d'une inscription au dispositif Espaces Valléens lors d'un précédent conseil communautaire.

Il est nécessaire d'acter le plan de financement et de solliciter les aides publiques auprès de l'Etat, de la Région et du Département :

Dépenses prévisionnelles HT	265 000 €
Recettes prévisionnelles	265 000 €
Région – Espaces Valléens (13%)	35 000 €
Département (45%)	119 000 €
Etat – DSIL (25%)	66 250 €
CCM – autofinancement (20%)	53 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ; **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Etat (DSIL), de la Région (Espaces Valléens) et du Département de l'Isère ; **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

6. ECONOMIE & EMPLOI

Création d'une plate-forme multimodale à Corps en lien avec le développement de la société OSE. **Plan de financement**

La CCM et la Commune de Corps ont été sollicitées par la société OSE dont le siège et l'unité de production se situent à Corps, pour soutenir son nouveau projet de développement, lequel revêt un caractère indispensable à la pérennisation de la société sur ce site. En accord avec la commune de Corps, ce projet consiste à créer une extension d'environ 1 250 m² en façade nord du bâtiment actuel en empiétant sur les espaces publics actuels, ce qui implique la nécessité de requalifier la voirie et de créer une plate-forme multimodale qui sera utilisée également pour l'accès : au stade municipal de Corps, aux points de départ à différents sentiers de randonnées pédestres et VTT balisés par la CCM dans le cadre du programme PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées), à la Drop Zone (DZ) de l'hélicoptère des secours accessible par les véhicules de pompiers.

Avec cette nouvelle extension, ce sont 25 emplois supplémentaires qui sont prévus sur ce site pour porter l'effectif d'OSE à 115 salariés ! L'extension immobilière sera portée en direct par la société OSE qui vient d'ores et déjà d'acquiescer auprès de la Commune de Corps et de la CCM, les terrains d'assiette nécessaires à cette réalisation.

Au terme d'une délibération en date du 15 juillet 2019, la CCM a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des abords dans un souci de rationalisation et de gestion optimisée de cet espace. Il est en effet envisagé de mutualiser les voiries d'accès et différentes zones de desserte, pour permettre de répondre aux besoins de la société OSE en semaine, aux besoins également du public utilisateur du stade et autres aménagements touristiques le week-end.

L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à 570 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention Etat, DETR 2020 (25 %)	142 500,00 €
- Subvention Département, enveloppe territoriale (45 %)	256 500,00 €
- Participation directe société OSE (10 %)	57 000,00 €
- Emprunt et Autofinancement CCM (20 %)	114 000,00 €
- Total	570 000,00 €

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer pour solliciter les aides et les emprunts précités et autoriser le Président à signer les conventions, contrats et avenants pouvant s'y rattacher.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** le plan de financement ci-dessus présenté. **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention DETR précitée et à signer les contrats et conventions nécessaires.

**M Projet de délibération : Réhabilitation et requalification du site industriel EVOLUTIF à St-Honoré.
Dernière tranche de travaux : secteur n°4 Est. Plan de financement**

La CCM est propriétaire du tènement immobilier EVOLUTIF, cadastré section D n° 284 sur la commune de Saint-Honoré, d'une contenance totale de 40 958 m², représentant un ensemble immobilier de 17 000 m². La CCM est Maître d'ouvrage d'un important programme de réhabilitation et modularisation (25 lots artisanaux et industriels à terme) dont la finalité est de participer à l'attractivité du territoire, en proposant un pôle industriel et artisanal qui pourrait atteindre à terme une centaine d'emplois, tout l'enjeu étant de préserver les capacités de la Matheysine à accueillir de nouvelles entreprises et à accompagner le développement d'entreprises déjà installées par la reconstitution de son parc d'immobilier d'entreprises. Au terme d'une étude de faisabilité technique et financière, confiée au cabinet DOMINO (Vizille 38) dans le cadre de la réhabilitation et de la modularisation de ce site, l'estimation prévisionnelle globale du programme a été fixée à 5 500 000,00 € HT. Une première tranche de travaux, de près de 3 000 000 € a consisté à la reprise de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture ainsi que la requalification du secteur n° 2 (ouest) d'une surface d'environ 5 300 m².

Face au succès de la réhabilitation du secteur n° 2 « Ouest » de ce site, dont les travaux ont été officiellement réceptionnés le 24 mai 2019 (déjà loué ou réservé à court terme à hauteur de 95% malgré une mise sur le marché des premiers modules au 1^{er} février 2019 seulement) la CCM a décidé de réaliser dès 2020 la dernière tranche de travaux qui consistera à modulariser de la même manière le secteur n°4 (Est).

L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à 1 100 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention Département de l'Isère (appel à projets structurants) 37% :	407 000,00 € HT
- Subvention DETR (25 % - dépenses plafonnées à 1 000 000 €) :	250 000,00 € HT
- Subvention Région CAR 2020 (20,27%) :	223 000,00 € HT
- Emprunt et autofinancement CCM (20%)	220 000,00 € HT
- TOTAL	1 100 000,00 € HT

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer pour solliciter les aides et les emprunts précités et autoriser le président à signer les conventions, contrats et avenants pouvant s'y rattacher.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** le plan de financement ci-dessus présenté. **AUTORISE** le Président à solliciter les aides publiques et les emprunts précités et à signer les conventions, contrats et avenants pouvant s'y rattacher.

M Remboursement de cautions suite aux mouvements de locataires

Suite au mouvement de plusieurs locataires en début d'année 2020, et après vérification, le cas échéant, de l'état des lieux, il y a lieu de rembourser un certain nombre de cautions.

Le Conseil Communautaire est invité à autoriser le Président à rembourser les cautions figurant dans le tableau ci-dessous (budget annexe de Matheysine Développement) :

- MNJ Voyages (vente du local)	485,00 €
- Pescador (vente du local).....	290,00 €

- MG Auto (vente du local)	450,00 €
- EDEIS (bureau 27 – Espace CONNEX).....	140,00 €
- OSE (vente du tènement immobilier).....	2 794,00 €

Marie-Noëlle BATTISTEL ne participe pas au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le remboursement des cautions telles que définies ci-dessus ; **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Vente de terrain : lot n°5 du lotissement des Certaux, Susville à Monsieur Sébastien GRAVELINES

Le Président rappelle que Matheysine Développement a réalisé la viabilisation de 9 parcelles sur le lotissement « Les Certaux » à Susville. Monsieur Sébastien GRAVELINES, gérant de la société ADBM (Automatisme du Bâtiment Matheysin), spécialisée dans la fabrication, la fourniture et la pose d'ouvertures automatiques ou manuelles, sise au 40 rue du Généri à La Mure, actuellement locataire de Matheysine Développement a sollicité la CCM pour l'acquisition du lot n° 5, d'une superficie de 1 634 m² au prix de 32 680 €. Cette acquisition se ferait au nom d'une Société Civile Immobilière.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer pour donner une suite favorable à cette demande et autoriser le Président à signer les compromis de vente et actes subséquents correspondants dans l'hypothèse où Monsieur GRAVELINES confirmerait sa demande d'achat ; rappeler que les ventes de terrains du lotissement des Certaux sont assorties d'une clause dite de « pacte de préférence » afin de limiter tout risque de spéculation sur l'immobilier professionnel en Matheysine. Cette clause fixe les conditions de revente éventuelle du terrain (nu ou bâti) dans les 10 premières années ; préciser que les frais notariés sont à l'entière charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** la vente de cette parcelle au prix de 32 680 € ; **ACTE** les modalités de vente du terrain telles que définies ci-dessus ; **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente et tout document pouvant s'y rattacher.

Convention de mise à disposition de plateaux techniques par la CCM auprès du lycée de la Matheysine en vue de l'accueil des enseignements professionnels des sections Bac Pro MEI et CAP cip

Par délibération prise lors d'un précédent conseil communautaire, la CCM est en cours d'acquisition du tènement des ateliers du Villaret pour permettre dans un premier temps au Lycée de la Matheysine de l'utiliser en plateaux techniques.

La Région Auvergne Rhône Alpes et le Rectorat de l'Académie de Grenoble ont acté, suite à la décision de fermeture progressive des formations du lycée privé Alpes Sud Isère (LPP ASI) de Susville, la réouverture d'un Bac Pro MEI (10 élèves) et d'un CAP CIP (5 élèves) au sein du lycée de la Matheysine de La Mure.

Cette ouverture a été réalisée dès la rentrée 2018 afin de maintenir le flux de recrutement dans ces formations industrielles jugé stratégique au regard du tissu économique local.

Le lycée de La Matheysine étant à ce stade dépourvu de plateaux techniques industriels, et dans l'attente d'une solution pédagogique pérenne (éventuellement construction de plateaux intégrés au site de la Mure dans le cadre de la Tranche 2 de restructuration du lycée de la Matheysine) il est convenu de permettre l'utilisation par les élèves des nouvelles sections du lycée de La Matheysine des plateaux techniques actuels du LPP ASI puis lors de la fermeture de cette antenne de formation (par son organisme de gestion l'Association Dauphinoise pour la

Formation dans l'Industrie (ADFI) au 31/08/2020) des mêmes locaux en cour d'acquisition par la Communauté de Communes La Matheysine.

Il est proposé de valider les termes de la convention fixant le cadre juridique et matériel de la mise à disposition des plateaux techniques de la Communauté de Communes au profit du Lycée de la Matheysine pour la rentrée scolaire 2020-2021. Cette mise à disposition a vocation à se poursuivre aussi longtemps que le lycée de La Matheysine qui sera dépourvu de plateaux techniques sur son site principal. La tranche 2 de restructuration (en cours de programmation) devrait permettre de réaliser les locaux nécessaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ACTE** les termes de ladite convention ; **AUTORISE** M. le Président à signer la convention et les documents afférents à cette affaire.

7. **TOURISME, CHEMIN DE FER ET PETIT TRAIN DE LA MURE**

Musée de la Mine Image – La Motte d'Aveillans

En 2017, la CCM avait décidé de soutenir par une aide annuelle de 16 000 € le musée de la Mine-Image, impacté par l'arrêt du Train, et par conséquent confronté à des difficultés financières. Cette aide était allouée pendant 3 ans, jusqu'au redémarrage du train.

Il est proposé de maintenir sur 2020 l'aide de 16 000 €, au regard de la date de redémarrage du train en juillet 2020 avec une saison d'activité « tronquée » pour le musée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 16 000 € au titre de l'exercice comptable 2020 ; **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020 ; **CHARGE** le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

La Commune de la Motte d'Aveillans envisage des travaux au sein du musée de la Mine Image, sur son emprise. En parallèle, il est proposé de réaliser des travaux d'amélioration phonique dans la salle du 1^{er} étage du musée de la Mine-Image. Ce secteur du site est propriété de la CCM.

La commune propose d'établir une seule opération d'investissement afin d'optimiser le montage financier :

- La commune intervenant sur le domaine de la CCM par délégation temporaire de Maitrise d'ouvrage, sollicitant les subventions ;
- La CCM s'engageant à financer l'autofinancement restant à charge – déduction faite des subventions obtenues et de la TVA

Travaux estimés = 16 000 € HT

Subvention attendue = 45%

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage à la Commune de la Motte d'Aveillans pour la durée des travaux, sur le montage financier.

La délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la CCM et la Commune de la Motte d'Aveillans sera définie par convention (durée – modalités de financement – engagements des parties).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **APPROUVE** le programme d'investissement tel que présenté, **AUTORISE** la délégation temporaire de Maitrise d'ouvrage à la Commune de la Motte d'Aveillans ;

AUTORISE M le Président à signer la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la CCM et la Commune de la Motte d'Aveillans.

Matheysine Tourisme – Subvention annuelle

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes et à ceux de l'Office de Tourisme Communautaire « Matheysine-Tourisme », pour permettre à cet établissement d'exercer les compétences déléguées, il est nécessaire d'affecter la subvention de fonctionnement 2020.

Rappel des articulations financières entre l'OTC et la CCM :

1. Subvention de fonctionnement fixée annuellement
2. Subvention de fonctionnement liée au transfert de charges (figée)
3. Reversement de la taxe de séjour

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les missions stipulées dans les statuts.

Nadine BARI ne participe pas au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'attribution de la subvention de fonctionnement d'un montant de 73 000 € pour l'exercice 2020 ; **RAPPELLE** le montant de l'aide annuelle liée au transfert de charges 1 (fixée par délibération) d'un montant de 34 635 € ; **RAPPELLE** le montant de l'aide annuelle liée au transfert de charges 2 (fixée par délibération) d'un montant de 38 000 € spécifiquement pour l'exercice 2020 ; **CHARGE** le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision ; **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020 ; **RAPPELLE** le principe du reversement de la taxe de séjour collectée par la CCM ; **ACTE** la signature d'une convention d'objectifs ; **AUTORISE** M. le Président à signer cette convention cadre et tous les documents afférents à cette décision.

8. CULTURE & PATRIMOINE

La Mure Cinéma Théâtre – Subvention de fonctionnement

Il est nécessaire d'acter la subvention annuelle versée à l'Association La Mure Cinéma Théâtre, telle-que présentée dans la maquette budgétaire.

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les principales missions exercées par La Mure Cinéma Théâtre pour le compte de l'Intercommunalité. *Termes inchangés par rapport à l'exercice précédent.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ATTRIBUE** la subvention annuelle de 110 000 €, cent dix mille euros au titre de l'exercice 2020, à l'association La Mure Cinéma Théâtre ; **CHARGE** le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision ; **ACTE** la signature d'une convention d'objectifs ; projet annexé à la présente délibération ; **AUTORISE** M. le Président à signer cette convention, et tous les documents afférents à cette décision.

9. SPORT & SANTE

Piscine de la Motte Saint Martin

Il est proposé de renouveler la subvention annuelle – fonds de concours - attribuée depuis plusieurs exercices à la Commune de la Motte Saint Martin pour le fonctionnement de la piscine d'un montant de 8 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ATTRIBUE** la subvention de 8 000 €, huit mille euros au titre de l'exercice 2020, à la commune de la Motte Saint Martin pour le fonctionnement de la piscine ; **CHARGE** le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision ;

10. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

Matheysine Rénovation

La Communauté de communes de la Matheysine est engagée dans la transition énergétique au travers de différentes actions.

Parmi elles figure la rénovation énergétique des bâtiments qui constitue un enjeu important de la stratégie de réduction des consommations d'énergie du territoire.

La CCM décide d'apporter son soutien à la rénovation des logements privés pour améliorer le confort des habitants et réduire leurs factures énergétiques tout en développant l'activité des entreprises du territoire.

Pour accompagner cette dynamique de rénovation, la Communauté de Communes de la Matheysine met en place une Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé, dénommée « **Matheysine Rénovation** », à destination des particuliers non éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Cette plateforme vise à simplifier les démarches pour les particuliers en leur apportant un accompagnement technique et une aide financière pour la réalisation de leurs travaux.

Un premier dossier est éligible à l'attribution d'aide à la rénovation énergétique.

Bénéficiaire : Eric Villaret – La Mure

Montant de l'aide : D'après les caractéristiques du projet de réhabilitation énergétique, le montant de la subvention accordée s'élève à un **total de 2 000,00 €** réparti de la manière suivante :

- **1 250,00 € de la Communauté de Communes de la Matheysine**
- 750,00 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le montant de l'aide est susceptible d'être revu à la baisse si le montant des postes de travaux éligibles facturés est inférieur au montant des devis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ATTRIBUE** une aide financière telle que ci-dessus définie ; **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au compte c/6574 ; **CHARGE** le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision ; **AUTORISE** M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires, et à signer tous documents nécessaires dans le cadre de la présente délibération.

Gemapi : convention avec le Département de l'Isère

Les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et n° 2015-991 du 7 août 2015 (NOTRE) affectent aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) les compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Conscients des enjeux d'organisation, le Département de l'Isère a approuvé en décembre 2017 une politique volontariste d'appui aux syndicats mixtes structurants qui se voient transférer ou déléguer la compétence GEMAPI par les EPCI, dont le syndicat SYMBHI dont la Communauté de Communes de la Matheysine est membre. Cette politique comprend notamment une aide au fonctionnement, une ligne de crédit de 10 millions d'euros de subventions à l'investissement et la mise à disposition d'une plateforme mutualisée d'ingénierie.

La loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 ouvre la possibilité aux Départements de poursuivre cet appui sous réserve de conclure une convention avec chaque EPCI membre des syndicats mixtes structurants. La convention annexée autorise la poursuite du soutien financier du Département, tel que déterminé par l'Assemblée départementale et dans les statuts des syndicats mixtes. Elle présente une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** la convention relative à l'organisation et au financement de l'exercice des missions GEMAPI ; **AUTORISE** M. le Président à signer la dite-convention avec le Département de l'Isère.

11. QUESTIONS DIVERSES

→ Valécrin - point d'actualité

Présentation de **Joël Pontier** sur l'actualité du moment.

Jean-Marc Laneyrie souscrit à ses propos avec des précisions rassurantes :

12 millions de bouteilles étaient produites par an eu lieu de 300 000 précédemment.

Nous sommes tous choqués, notamment pour les salariés. À la reprise de la source, il était envisagé de perdre de l'argent en connaissance de cause, mais la société OGEU a des difficultés actuellement (inondation du site).

Au début ils pensaient commercialiser une eau de source mais ils n'ont pas eu pas de réussite sous la marque Valécrin et passer sous une marque distributeur n'est pas rémunérateur.

Sur la question d'un avenir pour VALECRIN, ils travaillent sur l'eau minérale plus rémunératrice pour ouvrir des marchés à l'export mais c'est un procédé complexe.

Il a prévu de maintenir le crédit-bail auprès de la CCM.

Il a prévu de maintenir le forage qui fournit l'eau potable aux communes : un directeur technique va venir sur site pour la mise au point d'une procédure technique pour le maintien du forage.

Les dépenses seront de 150 à 200 k€ par an.

Pour rappel, OGEU a déjà investi 1 million sur site.

Il accorde du crédit aux propos de la direction car OGEU a toujours été « réglo ».

Martine Simonnet : les personnels ont été déçus par la soudaineté de la décision et aussi de n'avoir vu aucun élu depuis l'annonce. Ils demandent de ne pas croire « les belles promesses ».

André Blanc-Marquis : il s'agit du SIVU et pas uniquement de la commune d'Entraigues : les élus de Chantepérier soutiennent aussi le personnel.

Joël Pontier : il était prévu de rendre visite vendredi dernier le personnel mais la réunion a été annulée.

Jean-Marc Laneyrie a été en contact longuement avec M. Comptgaz, directeur d'exploitation : ce dernier est attentif à leur sort.

Il faut lui donner sa chance à l'avenir car on n'a rien à perdre : c'était le seul repreneur sérieux.

Bernard Héritier était présent à la genèse de ce projet, et un des rares encore présent : il souligne que le personnel a été malmené et propose de prendre une motion de soutien au personnel.

Eric Bonnier : un peu de compassion, il faut aller les voir.

Jean-Marc Laneyrie : il faut ménager l'avenir et maintenir une relation correcte avec la société OGEU : ne pas « griller » nos chances. S'il continue de payer le loyer et gérer le forage cela constitue un engagement.

Fin de mandat.

-- FIN DE SEANCE --